



Gemeng Fiels

CONVOCAATION

Le Collège échevinal de la Commune de Larochette, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du Conseil communal en date du **18 juin 2024 à 08.30** heures ayant lieu en la salle des séances en la Mairie à Larochette en vue de délibérer sur les divers objets de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2024/2025 ;
2. Approbation d'un morcellement de terrain :
- *Parking Schongfabrik / Place Bleech, cad. 261/2339 - morcellement d'une parcelle en trois lots ;*
3. Affaires de personnel :
- *Création d'un poste d'employé(e) communal(e) / (A2) pour les besoins du Service technique ;*
4. Approbation : Modification du Règlement relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère communale ;
5. Approbation d'un compromis de vente ;
6. Approbation : Aménagement de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école fondamentale ;
7. Approbation : Renouvellement de la conduite d'eau « Rue de Larochette à Ernzen » ;
8. Dépôt de statuts : Capoeira Fiels a.sb.l. ;
9. Demande(s) de subsides ;
10. Titres de recette ;
11. Questions, affaires courantes et communications ;

Larochette, le 12 juin 2024

Pour le Collège échevinal

Mirko MARTELLINI
Baunneestre

Bruno BRUNETTI
Secrétaire
(contreseing art. 74 LC)